

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carrefour des amis inc.	Numéro de permis 2019629	Date d'inspection Le 22 juillet 2020	
Nom de l'établissement Garderie Carrefour des amis		Numéro de téléphone (506) 542-1907	
Adresse 806 rue École Beresford NB E8K 1V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	29 janv. 2021	
Commentaires :			
11(c)(i) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (i) l'administrateur ou au moins 25 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre,	11(c)(i)	29 janv. 2021	
Commentaires :			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	07 août 2020	22 juil. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

- Les blocs de ciment ont été enlevés, l'aire de jeux extérieur est conforme.
- L'établissement est en attente de la visite du prévost des incendies ainsi que l'inspecteur de santé publique.
- Les lignes directrices de la santé publique pour la situation COVID sont suivies par l'établissement
- Le permis est recommandé.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 juillet 2020

Date

original signé par

Manon Hachey

Le 22 juillet 2020

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date